

Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines,

Je vous prie d'inscrire en 2013, la commune de :

qui est actuellement : 1 Fleur 2 Fleurs 3 Fleurs 4 Fleurs

(Cocher la ou les cases correspondant à votre inscription)

Aux Trophées Yvelinois :

Au Trophée du thème « Le Jardin : de Le Nôtre au jardinier écologique du 21^{ème} siècle » *

Ce Trophée récompense les collectivités qui proposent la meilleure illustration technique et esthétique du thème.

Au Trophée de la mairie fleurie*

Ce Trophée récompense les collectivités qui par le fleurissement de leur mairie valorisent l'image de la commune et des Yvelines.

Au Trophée de l'équipement public*

Ce Trophée récompense un équipement illustrant une grande qualité d'intégration dans l'environnement (fleurissement, accessibilité, paysage...) ainsi qu'un haut niveau de service (innovations, économies...) contribuant à un Eco-département. La commune doit présenter 1 équipement public (école, bâtiment public, stade, etc.), hors mairie, chemin, parc ou jardin.

Au Trophée de l'eau dans les espaces verts*

Ce Trophée récompense un aménagement illustrant la meilleure contribution des espaces verts à la gestion des eaux pluviales et du ruissellement.

* Les Trophées Yvelinois sont ouverts à toutes les communes des Yvelines, y compris celles primées 1, 2, 3 ou 4 Fleurs.

Fait à le *Signature*

Nom (et titres) du Maire :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Nom et titre de l'élu (Maire-adjoint, Conseiller municipal) en charge des espaces verts :

Tél. : Portable : E-mail :

Nom et titre du responsable des services d'espaces verts :

Tél. : Portable : E-mail :

Nom et titre de la personne qui suit le dossier de candidature dans les services municipaux :

Tél. : Portable : E-mail :

Les objectifs du fleurissement de votre commune ? (cadre de vie des habitants, accueil des visiteurs, attractivité du territoire, etc.) :

La stratégie : quelle est votre priorité de fleurissement ?

Les moyens consacrés au fleurissement dans votre commune :

- Budget 2013 d'achat de plantes :

- Nombre de personnes travaillant au fleurissement (commune ou prestataires équivalent temps plein) :

Informations générales

Population municipale INSEE la plus récente : _____ habitants Surface du territoire communal : _____ ha

Kilométrage de voirie communale : _____ km Nombre de carrefours fleuris sur route départementale : _____

Nombre d'équipements publics total (mairie, écoles, etc.) : _____

PATRIMOINE PAYSAGER ET VEGETAL

Arbres (Hors forêt ou bois) : La commune présente-t-elle des arbres remarquables ? OUI NON

Si oui, lesquels : (à localiser sur le plan) :

Variété du fleurissement :

Répartition entre les fleurissements de pleine terre : _____ % et les fleurissements hors sol : _____ % (total 100%)

Répartition en pourcentage du fleurissement de la commune ? (total 100 %)

Fleurs (annuelles et bisannuelles)	_____ %
Bulbeuses	_____ %
Vivaces, graminées, ...	_____ %
Pelouses	_____ %
Arbustes	_____ %
Arbres	_____ %

DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Y a-t-il des espèces végétales ou animales remarquables sur la commune ? OUI NON

Lesquelles ?

Des actions de protection/restauration de ces espèces et de leurs milieux naturels sont-elles menées ? OUI NON

La commune intègre-t-elle une logique de trame verte/continuité écologique dans ses espaces verts ? OUI NON

Gestion de l'eau : quel volume d'eau est consommé pour arroser les espaces verts communaux ? _____ m³ / an

Quelle est l'origine de l'eau utilisée pour cet arrosage ?

La commune utilise-t-elle des techniques d'économie d'eau ? OUI NON

Lesquelles ?

Gestion raisonnée : la commune utilise-t-elle des produits phytosanitaires, pesticides, ... ? OUI NON

Quelle quantité totale de produits chimiques est achetée cette année pour le fleurissement communal ? _____ litres
(engrais, produits phytosanitaires, désherbants, pesticides, etc.)

La commune pratique-t-elle des techniques écologiques d'entretien des espaces verts ? OUI NON

Lesquelles ?

Solidarité / social :

La commune mène-t-elle des actions d'insertion en lien avec la gestion des espaces verts ? OUI NON

- La commune organise-t-elle un concours des Maisons Fleuries : Oui Non

- La commune organise-t-elle des événements sur le thème du fleurissement ? Oui Non

Lesquels ?

Les renseignements contenus dans le présent dossier sont à l'usage exclusif du Département des Yvelines et du Jury. La participation aux Trophées est gratuite.